

MAIRIE DE LUCCIANA

Résidence A Canonica

20290 LUCCIANA

Tél. 04 95 30 14 30

Fax 04 95 38 33 94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

L'an **deux mille dix**,

Le **onze mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mr Joseph GALLETTI, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2010

OBJET : Création d'un emploi non permanent d'Attaché de Conservation du Patrimoine, pour une durée de trois mois, en vue de faire face à un besoin occasionnel.

100510-2

1/3

PRESENTS : Paule ALBERTINI- Marie Antoinette ANTONELLI- Vincent BRUSCHINI- Laurent CAPOROSSO- - Netty Casabianca CORTEGGIANI- Gilles FILIPPI- Isabelle GIUDICELLI- Guy GRAZIANI- Nicolas GUIDONI- - Gisèle LONGO- Charles Félix MARCELLI- François MONTI- - Dominique NOVELLA- Pierrette RAFFAELLI- - Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Anne Marie CIAVALDINI (Dominique ZATTARA)- Valérie FILIPPI (François MONTI)- Valérie LEONARDI (Gilles FILIPPI)- Ange LORENZI (Guy GRAZIANI)- Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI)- Michèle SANTINI (Isabelle GIUDICELLI)- Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI).

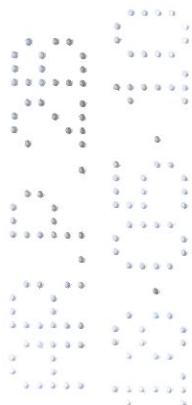
ABSENTS : Stéphane FILIPPI- Dominique GUAZZAGALOPPA- Charles MATTEI- Louise NICOLAI.

Monsieur François MONTI a été élu secrétaire

Le maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'inventaire nécessaire représentant 10 ans de fouilles sur le site de Mariana, il convient de recruter temporairement, à compter du 1^{er} juin 2010, pour une durée de trois mois, une personne à profil, en qualité d'Attaché de conservation du patrimoine, à raison d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire, en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Sa mission consistera notamment à :

-établir l'Inventaire du mobilier archéologique conservé au dépôt archéologique de Crocetta, dans le cadre de la pré-programmation muséographique et la pré-programmation architecturale lancées par la Ville de Lucciana.



OBJET : Création d'un
emploi non permanent
d'Attaché de Conservation
du Patrimoine, pour une
durée de trois mois, en vue
de faire face à un besoin
occasionnel.

100510-2

2/3

-saisir sur une base de données « Filemaker pro », des données relatives au mobilier archéologique. Ces données correspondent à l'identification des objets (matériau, typologie, désignation, prises de mesures), l'identification de leur état sanitaire, l'identification de leur potentiel muséographique.

- réaliser des vues photographiques normées à inclure dans la base de données.

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

-VU le code général des collectivités territoriales,

- VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 2,

- VU le décret n° 91-844 du 02 septembre 1991 modifié, fixant l'échelonnement applicable aux Attachés territoriaux de Conservation du Patrimoine,

- VU le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991, portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux de conservation du Patrimoine,

- VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'accéder** à la proposition de Monsieur le Maire,

- **de créer**, à compter du 01/06/2010 un poste d'Attaché Territorial de conservation du Patrimoine **non permanent**, d'une durée de **35 heures de service hebdomadaire**, pour une période de **3 mois**,



OBJET : Création d'un emploi non permanent d'Attaché de Conservation du Patrimoine, pour une durée de trois mois, en vue de faire face à un besoin occasionnel.

100510-2

3/3

- **de fixer** la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 2ème **échelon** du grade d'Attaché Territorial de Conservation du Patrimoine

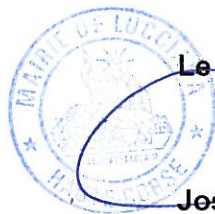
- **d'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

VOTE : à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

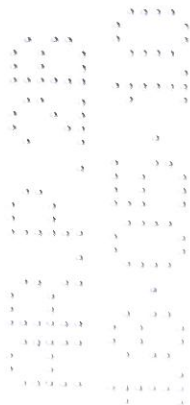
Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 11 Mai 2010



Le Maire,

Joseph GALLETTI



MAIRIE DE LUCCIANA

Résidence A Canonica

20290 LUCCIANA

Tél. 04 95 30 14 30

Fax 04 95 38 33 94

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

L'an **deux mille dix**,

Le **onze mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mr Joseph GALLETTI, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2010

**OBJET : Convention avec
l'Université de Corse pour
la mise à disposition de
trois étudiants.**

100510-3

1/2

PRESENTS : Paule ALBERTINI- Marie Antoinette
ANTONELLI- Vincent BRUSCHINI- Laurent CAPOROSI- -
Netty Casabianca CORTEGGIANI- Gilles FILIPPI- Isabelle
GIUDICELLI- Guy GRAZIANI- Nicolas GUIDONI- - Gisèle
LONGO- Charles Félix MARCELLI- François MONTI- -
Dominique NOVELLA- Pierrette RAFFAELLI- - Dominique
ZATTARA

POUVOIRS : Anne Marie CIAVALDINI (Dominique ZATTARA)-
Valérie FILIPPI (François MONTI)- Valérie LEONARDI (Gilles
FILIPPI)- Ange LORENZI (Guy GRAZIANI)- Bernard ROMAIN
(Vincent BRUSCHINI)- Michèle SANTINI (Isabelle GIUDICELLI)-
Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI- Dominique GUAZZAGALOPPA-
Charles MATTEI- Louise NICOLAI.

Monsieur François MONTI a été élu secrétaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est important de faire connaître au public les richesses du site de Mariana.

Dans cette perspective, il propose, à l'occasion de la foire de la Canonica, qui draine un public nombreux, de s'attacher les services d'étudiants de l'Université de Corse, spécialisés dans la communication et le Patrimoine, à travers une convention de mise à disposition de quelques jours.

Le Maire invite le conseil municipal à l'autoriser à signer cette convention.



**OBJET : Convention avec
l'Université de Corse pour
la mise à disposition de
trois étudiants.**

100510-3

2/2

**Le maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil
Municipal :**

Donne son accord pour s'attacher les services de trois
étudiants de l'université de Corse, pour présenter au public les
richesses du site de Mariana à l'occasion de la foire de la
Canonica.

-Autorise le maire à signer la convention susvisée avec
l'université de Corse.

VOTE : à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 11 Mai 2010



Le Maire,

Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

L'an deux mille dix,

Le **onze mai**,

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mr Joseph GALLETTI, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2010

**OBJET : Centrale EDF de
Lucciana.
110510-1
1/3**

PRESENTS : Paule ALBERTINI- Marie Antoinette
ANTONELLI- Vincent BRUSCHINI- Laurent CAPOROSSO- -
Netty Casabianca CORTEGGIANI- Gilles FILIPPI- Isabelle
GIUDICELLI- Guy GRAZIANI- Nicolas GUIDONI- - Gisèle
LONGO- Charles Félix MARCELLI- François MONTI- -
Dominique NOVELLA- Pierrette RAFFAELLI- - Dominique
ZATTARA

POUVOIRS : Anne Marie CIAVALDINI (Dominique ZATTARA)-
Valérie FILIPPI (François MONTI)- Valérie LEONARDI (Gilles
FILIPPI)- Ange LORENZI (Guy GRAZIANI)- Bernard ROMAIN
(Vincent BRUSCHINI)- Michèle SANTINI (Isabelle GIUDICELLI)-
Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI- Dominique GUAZZAGALOPPA-
Charles MATTEI- Louise NICOLAI.

Monsieur François MONTI a été élu secrétaire.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le
13 novembre 2009, concernant le projet présenté par EDF PEI
consistant à réaliser une centrale diesel de nouvelle génération,
en remplacement de celle existante à Casamozza.

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation s'est
déroulée du 15 octobre au 20 décembre inclus.

Le rapport des commissaires enquêteurs fait apparaître entre
autres, une transition au cours de laquelle, dans l'attente de
l'arrivée du gaz naturel, les moteurs fonctionneront au fuel
lourd.

**OBJET : Centrale EDF de
Lucciana.
110510-1**

2/3

L'Etat, par la voix de son Président, Nicolas SARKOZY, lors de sa visite en Corse au mois de Janvier 2010, s'est engagé à relier la Corse au Galsi et les échéances annoncées de réalisation des réseaux devant alimenter les centrales de Lucciana et du Vazio, sont fixées à fin 2015.

Compte tenu de l'urgence à remplacer les moteurs de l'actuelle centrale de Lucciana, aujourd'hui complètement obsolètes, avec une pollution et des risques d'exploitations importants,

Compte tenu, de l'exigence d'une période de transition bien nécessaire pour les besoins énergétiques de la Corse et qui verrait l'implantation de moteurs alimentés au fuel lourd,

Compte tenu que ces moteurs peuvent fonctionner au fuel léger,

Le Maire propose au Conseil Municipal de Lucciana de délibérer afin :

- De demander à EDF PEI de prévoir le fonctionnement des moteurs de la nouvelle centrale au fuel léger, dans l'attente du gaz naturel.
- De demander à la Commission Nationale de l'Energie de donner les moyens à EDF PEI, pour compenser les inévitables surcoûts d'exploitation.
- De demander à l'Etat que la priorité soit donnée au raccordement de la centrale de Lucciana, dès que le gaz arrivera dans l'Ile.

Le maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de délibérer afin :

- **De protéger** le quartier de Casamozza et la commune, de se prémunir contre les risques de santé publique, technologiques, et les contraintes urbanistiques liées à l'exploitation de la centrale.
- **De demander** à EDF PEI de prévoir le fonctionnement des moteurs de la nouvelle centrale au fuel léger, dans l'attente du gaz naturel.



**OBJET : Centrale EDF de
Lucciana.
110510-1**

3/3

- **De demander** à la Commission Nationale de l'Energie de donner les moyens à EDF PEI, pour compenser les inévitables surcoûts d'exploitation.

- **De demander** à l'Etat que la priorité soit donnée au raccordement de la centrale de Lucciana, dès que le gaz arrivera dans l'Ile.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que ci-dessus.

VOTE : à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 11 Mai 2010



Le Maire,

Joseph GALLETTI

[Faint, illegible text, possibly a list of names or a signature block.]

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 23

OBJET : Demande de
subvention. Association
« Ballerina »
100510-4

1/2

L'an **deux mille dix**,

Le **onze mai**

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Mr Joseph GALLETTI, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2010

PRESENTS : Paule ALBERTINI- Marie Antoinette
ANTONELLI- Vincent BRUSCHINI- Laurent CAPOROSSI- -
Netty Casabianca CORTEGGIANI- Gilles FILIPPI- Isabelle
GIUDICELLI- Guy GRAZIANI- Nicolas GUIDONI- - Gisèle
LONGO- Charles Félix MARCELLI- François MONTI- -
Dominique NOVELLA- Pierrette RAFFAELLI- - Dominique
ZATTARA

POUVOIRS : Anne Marie CIAVALDINI (Dominique ZATTARA)-
Valérie FILIPPI (François MONTI)- Valérie LEONARDI (Gilles
FILIPPI)- Ange LORENZI (Guy GRAZIANI)- Bernard ROMAIN
(Vincent BRUSCHINI)- Michèle SANTINI (Isabelle GIUDICELLI)-
Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI).

ABSENTS : Stéphane FILIPPI- Dominique GUZZAGALOPPA-
Charles MATTEI- Louise NICOLAI.

Monsieur François MONTI a été élu secrétaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association « Ballerina », a sollicité une subvention, afin de l'aider à financer les frais de participation au concours national de danse, qui se déroulera à Vannes en Bretagne, du 12 au 15 mai 2010.

Le Maire précise que des participantes à ce concours national résident sur le territoire de la commune de Lucciana.

Il propose donc de réserver une suite favorable à cette requête.

Le maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

-Vu les crédits inscrits à l'article 6574 du budget principal de la commune,

OBJET : Demande de
subvention. Association
« Ballerina »
100510-4

2/2

Décide :

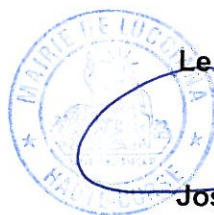
-d'accorder à l'association « A BALLERINA », une subvention
de cinq cents euros.

VOTE : à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 11 Mai 2010



Le Maire,


Joseph GALLETTI